

Nouveau service de dépôt en ligne au Tribunal administratif du Québec



Depuis le **14 décembre**, le nouveau service de dépôt en ligne des recours est disponible pour toutes les sections du Tribunal, soit :

- les affaires sociales
- les affaires immobilières
- les affaires économiques
- le territoire et l'environnement.

Ce service permet aux citoyens et aux avocats de déposer leur recours par internet, plutôt que d'utiliser le télécopieur, la poste ou le dépôt en personne.

Le dépôt en ligne n'est pas disponible en matière d'expropriation ou pour les dossiers qui relèvent de la compétence de la Commission d'examen des troubles mentaux.

Modes de dépôt

Deux possibilités sont offertes aux avocats:

- La « voie normale » où vous pouvez remplir le formulaire de requête introductive d'un recours en suivant les instructions à l'écran;
- La « voie rapide », spécialement conçue pour les avocats, où vous pouvez déposer, en quelques clics, une requête introductive déjà rédigée et convertie en format PDF.

Les documents en lien avec le recours peuvent être déposés en même temps.

Pour de amples informations concernant le Tribunal administratif du Québec et pour accéder à ce nouveau service à partir du 14 décembre, consultez notre [site web](#).